

02 – ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 375 M² POUR POURSUIVRE LES TRAVAUX DE REALISATION DE LA PISTE CYCLABLE RUE D'ESCOVILLE

Le Conseil Municipal,

- Vu le budget primitif 2015,
- Vu la nécessité de poursuivre les travaux de réalisation de la piste cyclable située le long de la rue d'Escoville, Route Départementale n° 228 en agglomération,
- Vu la nécessité d'acquérir pour la réalisation de ces travaux une bande de terrain d'une surface d'environ 375 m² à valoir sur la parcelle cadastrée section A n° 196 d'une contenance de 1ha 03a 64 ca,
- Vu le prix de vente net vendeur fixé à 3.00 euros par la propriétaire dudit terrain,
- Vu l'avis du service France Domaine émis le 22 mai 2015 évaluant le bien non bâti à une valeur vénale de 560 €, assortie d'une marge de négociation de 10 %,
- Considérant que l'estimation du service France Domaine est réalisée à titre officieux, s'agissant d'un projet d'acquisition inférieur au seuil de 75 000 €,
- Après en avoir délibéré,
- Décide à l'unanimité :
 - ✓ D'acquérir la bande de terrain nécessaire au prolongement de la piste cyclable, située rue d'Escoville, Route Départementale n° 228 en agglomération, d'une surface d'environ 375 m² à valoir sur la parcelle cadastrée section A n° 196 d'une contenance de 1ha 03a 64ca,
 - ✓ D'accepter le prix de vente fixé par la propriétaire dudit terrain à savoir 3.00 euros net vendeur,
 - ✓ Décide de prendre en charge l'ensemble des frais relatifs à la cession tels que notamment les frais de bornage et les frais d'acte,
 - ✓ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

03 - RISQUE SANTE - MAINTIEN DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE MISE EN PLACE DEPUIS LE 1^{ER} FEVRIER 2013 AU FINANCEMENT DES CONTRATS ET REGLEMENTS LABELLISES AUXQUELS LES AGENTS COMMUNAUX CHOISISSENT DE SOUSCRIRE

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° D.2013/07 du 28 janvier 2013 décidant dans le domaine de la santé, de participer à compter du 1^{er} février 2013 au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire, de moduler, dans un but d'intérêt social, la participation financière de la Commune employeur, en prenant en compte les situations familiales de l'ensemble des agents, de fixer, en application du critère retenu, le montant mensuel de la participation comme suit :

○ Agent :	14.00 €
○ Conjoint ou concubin :	4.00 €
○ 1 ^{er} enfant fiscalement à charge :	6.60 €
○ 2 ^{ème} enfant fiscalement à charge :	6.60 €
○ à partir du 3 ^{ème} enfant fiscalement à charge	néant
ou non :	
○ Enfant majeur handicapé :	6.60 €
- Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Personnel Communal" du 15 décembre 2015,
- Après en avoir délibéré,
 - A l'unanimité :
 - ✓ Décide de ne pas modifier, pour l'année 2016, le montant de la participation "protection sociale" mise en place depuis le 1^{er} février 2013,
 - ✓ Prend acte que le montant de la participation communale 2015 s'élève à la somme de 4 646.40 € pour 18 agents qui en ont fait la demande,
 - ✓ Décide, concernant le risque "Prévoyance" (risques d'incapacité au travail et le cas échéant, tout ou partie des risques invalidité et décès) de ne pas y donner suite mais prend acte qu'une étude, dans le cadre de la mutualisation avec les communes de la Communauté d'agglomération Caen la mer, a été sollicitée notamment par le SIVOM des Trois Vallées.

04 – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE PREMIERE CLASSE, A TEMPS COMPLET, A COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal,

- Vu la délibération n° D.2015/49 du 7 avril 2015 portant création, à compter du 1^{er} juin 2015, d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires, en vue de l'avancement de grade de Monsieur ANNE Cyrille, Adjoint technique territorial de première classe,
- Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Personnel Communal" du 15 décembre 2015 précisant que l'agent intéressé a été promu au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la date du 21 décembre 2015,
- Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité de supprimer, à compter du 1^{er} février 2016, le poste d'adjoint technique territorial de première classe à temps complet.

05 - CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'ADJOINT TECHNIQUE DE DEUXIEME CLASSE, A TEMPS COMPLET, POUR UNE DUREE DE TROIS MOIS A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2016

Le Conseil Municipal,

- Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale du "Personnel Communal" du 15 décembre 2015,
- Considérant qu'il y a lieu de pallier l'absence des agents chargés notamment de l'entretien de la voirie et des espaces verts communaux durant la période des congés annuels 2016,
- Considérant les travaux d'entretien des voies et des espaces verts à prévoir pour les mois à venir,
- Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l'unanimité,
 - ✓ De créer un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial de deuxième classe, à temps complet, du 1^{er} juin 2016 au 31 août 2016 inclus, afin d'assurer principalement les fonctions portant sur les travaux d'entretien de la voirie et des espaces verts et éventuellement des travaux d'entretien des bâtiments communaux,
 - ✓ De fixer la durée de travail à 35 heures hebdomadaires,
 - ✓ De fixer la rémunération au 1^{er} échelon du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux de deuxième classe.

06 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015

▪ "PONTS" 2016

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission, se prononce favorablement pour que le personnel communal, non lié aux vacances scolaires, bénéficie du "pont" du vendredi 6 mai 2016, lendemain de l'Ascension ou du vendredi 15 juillet 2016, lendemain de la Fête Nationale ou du lundi 31 octobre 2016, veille de la Toussaint et d'une journée dite "du Maire" à l'occasion des fêtes de fin d'année, à savoir le lundi 26 décembre 2016 ou lundi 2 janvier 2017.

Comme tous les ans, la veille des fêtes de fin d'année, les services seront fermés l'après-midi. Dans la mesure du possible, un effectif minimum de 50 % doit être présent dans les services.

▪ REGIME INDEMNITAIRE EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL - REVALORISATION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le régime indemnitaire a été mis en place à compter du 1^{er} juin 2006 et que la Commission propose une revalorisation mensuelle du montant de l'indemnité, soit + 5 € brut, à compter du 1^{er} juin 2016 pour l'ensemble des agents titulaires et stagiaires de Catégorie C.

Le Conseil Municipal y est favorable.

▪ JOURNEE NATIONALE DE SOLIDARITE 2016

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission, se prononce favorablement pour que l'ensemble du personnel communal n'effectue pas la journée nationale de solidarité en 2016.

• **MEDAILLE D'HONNEUR REGIONALE, DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE - ECHELON ARGENT -**

Le Conseil Municipal prend acte que Monsieur PONTIEUX Patrick recevra la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale - Échelon Argent - promotion du 1^{er} janvier 2016 pour ses 20 ans de services.

▪ **DOCUMENT UNIQUE**

Le Conseil Municipal prend acte que le document unique est en cours d'achèvement et remercie Monsieur POSÉ Éric qui a apporté son concours à l'établissement de ce dossier.

▪ **RECRUTEMENT D'UN AGENT EN VUE DU REMPLACEMENT DE MADAME TASSET BRIGITTE**

Le Conseil Municipal prend acte que Madame TASSET Brigitte fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mai 2016. A cet effet, son remplacement donnera lieu à un recrutement par voie interne ou externe.

Monsieur le Maire ajoute que la régie de recettes du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire sera confiée à un agent des services administratifs de la mairie.

07 - GARDERIE PERISCOLAIRE - TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil Municipal,

- Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" du 17 décembre 2015,
- Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l'unanimité, d'augmenter de 0,60 % les tarifs de la garderie périscolaire, pour l'année scolaire 2016/2017, soit :

QUOTIENT FAMILIAL	INSCRIPTION REGULIERE		INSCRIPTION REGULIERE 2 ENFANTS ET PLUS		INSCRIPTION OCCASIONNELLE	
	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
inférieur à 620 €	1.31 €	2.05 €	1.11 €	1.89 €	2.21 €	2.21 €
entre 621 et 1 200 €	1.33 €	2.08 €	1.14 €	1.92 €	2.24 €	2.24 €
supérieur à 1 201 €	1.37 €	2.11 €	1.17 €	1.95 €	2.27 €	2.27 €

Le quotient familial des allocataires CAF retenu, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016, sera celui indiqué au moment de l'inscription sur le site "cafpro".

Le quotient familial retenu, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017, sera celui indiqué au mois de janvier 2016 sur le site "cafpro".

Le quotient familial des non-allocataires CAF sera le suivant :

Pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016, le calcul du quotient familial s'effectue de la manière suivante :

$$\frac{1/12^{\text{ème}} \text{ des revenus de l'année 2014 + dernier montant des prestations familiales connu}}{\text{Nombre de parts}}$$

Pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017, le calcul du quotient familial s'effectue de la manière suivante :

$$\frac{1/12^{\text{ème}} \text{ des revenus de l'année 2015 + dernier montant des prestations familiales connu}}{\text{Nombre de parts}}$$

08 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2015/04

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative budgétaire 2015/04, comme suit :

Dépenses de fonctionnement			837.00 €
73925	Prélèvement pour reversement du Fonds de Péréquation des Ressources intercommunales et Communales (FPIC)	+	837.00 €
Recettes de fonctionnement			837.00 €
73111	Contributions directes	+	837.00 €
Dépenses d'investissement			2000.00 €
2112	Terrains de voirie	+	2 000.00 €
Recettes d'investissement			2 000.00 €
10226	Taxe d'aménagement	+	2 000.00 €

09 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE "TRAVAUX DE BATIMENTS ET PERMIS DE CONSTRUIRE" DU 8 DECEMBRE 2015

En l'absence de Monsieur BEUGAS Michel, Vice-Président, Monsieur POSÉ Éric fait part que l'équipe des services techniques est occupée, depuis la mi-décembre dernier, à l'aménagement de l'étage de la mairie afin de donner aux animateurs de bonnes conditions de travail.

Une liste de travaux a été arrêtée, par ordre de priorité, pour l'exercice 2016 qui servira de support de travail à la Commission Communale "Budget et Gestion", à savoir :

1. Remplacement de fenêtre de toit au bâtiment communal situé 6 place du 13 juin, pour un coût estimé à 1 405,87 € TTC.
2. Réfection de la salle informatique et du local photocopieur à l'école élémentaire par l'équipe technique. Le coût des fournitures est estimé à 3 000,00 € TTC.
3. Fourniture et pose de sèche-mains électriques pour la somme de 1 856,48 € TTC. La pose étant assurée par l'équipe technique.
4. Réfection des peintures de la classe de moyenne section. Le coût des fournitures est estimé à 350,00 € TTC.
5. Changement du revêtement du sol de réception du toboggan à l'école maternelle. Un premier devis a été sollicité pour une valeur de 5 022,00 € TTC.
6. Pose d'une cloison entre la partie du restaurant scolaire réservée aux élèves de l'école maternelle et celle des élèves de l'école élémentaire pour un coût de 134,66 € TTC.
7. Achat de fournitures en vue de l'insonorisation de la salle des mariages par la pose d'un faux plafond et modification des luminaires. Ces travaux pourraient être réalisés par les services techniques pour un coût total estimé à 3 300,00 € TTC.
8. L'achat d'une ponceuse à bande est sollicité pour une valeur de 299 €.

Monsieur le Maire fait part également que :

- Une consultation de maîtrise d'œuvre va être lancée pour prévoir la pose de gouttières et de protections contre la présence de pigeons à l'église.
- Les commissions communales concernées par les travaux de bâtiment, la culture et la jeunesse étudieront au cours du présent mois le projet d'extension de la salle "Philbin-Luxton".

10 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE ET DU COMITE CONSULTATIF "FETES ET CEREMONIES" DU 16 DECEMBRE 2015

Madame DESTIGNY Jocelyne, Vice-Présidente, précise que les membres ont pris en charge la préparation des Colis de Noël destinés aux Aînés ainsi que l'organisation des cérémonies et manifestation du mois de janvier 2016.

A ce sujet, le Conseil Municipal regrette le peu de cuvervillais présents à la cérémonie des vœux à la population du 9 janvier dernier et charge la Commission de faire des propositions à ce sujet.

11 - COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES "TRAVAUX DE VOIRIE, ESPACES VERTS, CIMETIERES, ENVIRONNEMENT ET PLAN LOCAL D'URBANISME" ET "TRAVAUX DE BATIMENT ET PERMIS DE CONSTRUIRE" DU 16 DECEMBRE 2015

Monsieur RODON Daniel, Vice-Président, précise que les Commissions ont pris connaissance du projet de constructions concernant :

- L'opération de 7 logements intermédiaires (macrolot 41), de 3 logements intermédiaires et de 9 maisons individuelles groupées en trois parties (macrolot 51).
Le Maître d'œuvre est 3f immobilière Basse-Seine.
3f immobilière Basse-Seine déposera une demande de permis de construire pour lesdits logements sociaux dont le début des travaux est prévu pour le début de l'année 2017 et la livraison au début de l'année 2018.
La répartition sera la suivante : 5 T2 (pas de garage et un seul avec jardin), 5 T3 (2 avec garage et jardin et 1 avec garage), 7 T4 (avec garage et jardin) et 2 T5 (avec garage et jardin). Il est prévu que quatre logements puissent être attribués par la commune : 1 T2, 2 T3 et 1 T5.
Les Commissions ont ensuite émis des observations portant sur la nécessité de prévoir un abri couvert pour recevoir les bacs à ordures ménagères ainsi qu'un abri couvert pour les vélos.

Monsieur RODON ajoute que :

- Les travaux de viabilisation de la tranche 2 du lotissement "Le Clos du Houx" débiteront début février. Les voiries, d'une partie de la tranche 1, devraient être réalisées avant la fin de l'année 2016 et peut-être la piste cyclable qui longe l'entrée côté rue d'Escoville ainsi que le plateau en enrobé dans l'entrée.

- Les logements situés au lotissement "Les Pommiers" sont en grande partie habités.
- Les travaux de construction des trois logements sociaux situés rue Paul Thomasse et appartenant à Calvados Habitat s'achèveront fin avril 2016. Leur livraison est prévue pour le mois de juin ou juillet prochain.

12 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE CHARGE DE LA MISE EN PLACE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES DU 17 DECEMBRE 2015

Madame AUBERT Catherine, Vice-Présidente, annonce que la réunion avait pour but de faire le point sur la rentrée scolaire et notamment sur les temps d'activités périscolaires. Elle rappelle les ateliers mis en place dans les deux écoles et annonce que les élèves, les parents, les enseignants et les animateurs sont satisfaits des actions proposées et de leur bonne organisation. Le bilan est donc positif. Il est consultable sur le Site internet.

Madame AUBERT précise que le PEDT a été dernièrement validé après avoir obtenu les trois avis nécessaires délivrés par l'Inspection Académique, la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados et la Direction Départementale et Régionale Jeunesse et Sports. Cette validation nous permet d'obtenir le versement des fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

13 - DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122.22 ET L.2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il :

- A signé le 28 décembre 2015 avec Madame MOTTAY Nicole l'acte d'acquisition de la troisième parcelle de terrain pour la piste cyclable "La Vanière".
- A renoncé, au nom de la Commune, au droit de préemption pour :
 - Les biens non bâtis, lots 20, 21, 22, 23, 26, 27, 34, 69, et 70 issus des parcelles cadastrées section A n° 43p d'une contenance de 1 739 m², n° 44p d'une contenance de 9 926 m², n° 46p d'une contenance de 6 025 m² et n° 268p d'une contenance de 6 082m² situées au "Clos du Houx",
 - Le bien non bâti, cadastré section A n° 48 d'une contenance de 1 590 m² situé au "Clos du Houx",
 - Le bien non bâti, cadastré section A n° 247, d'une contenance de 268 m² situé au "Clos du Houx",
 - Le bien bâti, cadastré section AD n° 65 d'une contenance de 653 m² situé au 1 rue des Laboureurs.

14 - POUR INFORMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- La réunion de présentation du projet de communauté urbaine se déroulera le vendredi 5 février prochain. Il attire l'attention de ses collègues sur le fait qu'il s'agit d'une réunion non publique.
- La Direction Régionale de l'I.N.S.E.E. de Basse-Normandie nous a fait connaître, par lettre du 14 décembre 2015, que la population légale en vigueur de Cuverville à compter du 1^{er} janvier 2016 est la suivante :

Population légale au 1^{er} janvier 2013 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016

Population municipale	:	2 034
Population comptée à part	:	28
Population totale	:	2 062

Données chiffrées utilisées pour le calcul des populations légales

1. Population recensée en 2012 : 2044

- dont :
- ménages : 2044
 - communautés : 0
 - personnes sans-abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : 0

2. Population municipale calculée au 1^{er} janvier 2013 : 2034

- dont :
- ménages : 2034
 - communautés : 0
 - personnes sans-abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : 0
 - marinières : 0

3. Population comptée à part au 1^{er} janvier 2013 : 28

4. Population totale au 1^{er} janvier 2013 : 2062.

- Au 10 janvier 2016, les listes électorales comprennent 1 508 électeurs français et 2 électrices européennes.
- Monsieur Pascal ALLIZARD, Sénateur du Calvados, Secrétaire Général de l'Union Amicale des Maires du Calvados, Maire de Condé-sur-Noireau, par lettre du 18 décembre 2015 nous informe "que depuis des mois, le monde agricole est confronté à des difficultés graves liées notamment à la chute des prix, à l'organisation des filières, à la question des charges et des normes, à la concurrence déloyale ou à la situation internationale... Dans ce

contexte, il est allé à la rencontre des agriculteurs et de leurs représentants au cours de l'été et à la rentrée. En fin d'année, il tenait à évoquer les travaux du Sénat, et en particulier de la majorité sénatoriale à laquelle il appartient, sur la crise agricole. En effet, le Sénat a tout de suite pris la mesure de la crise avec l'organisation, à l'initiative du Président Larcher, de la conférence agricole du 16 juillet dernier consacrée aux filières porcine, bovine et laitière, en présence des représentants de la profession agricole, de distributeurs et de transformateurs. En octobre, les sénateurs ont entendu une déclaration du Gouvernement puis débattu de la situation et l'avenir de l'agriculture et fait part des préoccupations manifestées dans leurs territoires. Suite à cela et aux nombreuses auditions sur le sujet, la majorité au Sénat a présenté des propositions concrètes contenues dans une proposition de loi, déposée le 16 octobre dernier, et qu'il a cosigné avec plusieurs collègues (cf. <http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl15-086.html>). Avec la fin de la régulation, les agriculteurs sont devenus des acteurs économiques à part entière et, comme beaucoup d'entreprises françaises, les exploitations souffrent du poids des charges et des normes, d'un manque d'investissement, d'un déficit de compétitivité. La loi d'avenir de l'agriculture de 2014 est passée à côté de la question de la compétitivité des entreprises agricoles, tant le Gouvernement était préoccupé par l'agroenvironnement. C'est pourquoi, en complément des mesures d'urgence annoncées par le Gouvernement et la Commission Européenne, les sénateurs ont proposé des mesures structurelles en agissant pour cela sur trois leviers :

- L'amélioration du dispositif de contractualisation avec la prise en compte des coûts de production dans la fixation des prix payés aux agriculteurs, un rendez-vous annuel de l'ensemble des acteurs des filières agricoles pour définir des stratégies communes, l'information du consommateur sur l'origine des viandes et des produits laitiers.
- L'incitation à l'investissement, avec le report des échéances de prêts pour les agriculteurs en difficulté, la création d'un Livret vert pour drainer l'épargne populaire vers les entreprises agricoles, l'amélioration des dispositifs de DPI (déduction pour investissements) et de DPA (déduction pour aléas), l'extension du dispositif de suramortissement pour les bâtiments d'élevage et de stockage.
- L'allègement des charges de toute nature, que ce soit sur la transposition des normes ou les charges patronales. Il est aussi prévu que le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire présente chaque année un plan de simplification des normes.

Ce texte manifeste la volonté des sénateurs de la majorité d'avancer vers une sortie de crise, et permet de mettre la pression sur le Gouvernement qui a d'ailleurs fait adopter, dans la loi de finances et la loi de finances rectificative, certaines mesures qu'ils avaient proposées. Au-delà des politiques nationales, une partie des réponses se situe au niveau européen : une PAC plus protectrice des agriculteurs, simplifiée et allégeant les contraintes qui pèsent sur eux, est aujourd'hui nécessaire. La Commission des affaires européennes du Sénat, dont il est membre, est très attentive à ces sujets. Elle a d'ailleurs pu exceptionnellement auditionner, au cours du mois d'octobre, le commissaire européen chargé de l'agriculture, Monsieur Phil HOGAN, et engager le dialogue avec les autorités européennes pour faire évoluer la PAC."

○ Dans le cadre du projet tramway 2019, le bureau communautaire de Caen la mer du 9 avril 2015 a approuvé les modalités et objectifs de la concertation publique ayant pour objet d'informer le public, de répondre à ses interrogations ainsi que de recueillir son avis sur le projet. En complément d'un dispositif de collecte des questions et commentaires par voie écrite et électronique, des réunions publiques de présentation et d'échanges ont eu lieu dans différentes communes et à la CCI Caen Normandie du 15 juin au 29 septembre 2015 inclus. Nos services ont été destinataires, ce jour, d'un exemplaire du bilan de cette concertation, approuvé par le bureau communautaire du 26 novembre 2015. Conformément à l'article L.300.2 du code de l'urbanisme, ce document a vocation à être consultable en libre accès par nos concitoyens afin de les informer de l'évolution du projet tramway 2019. Il est également consultable dans son intégralité sur le site internet dédié au projet : www.tramway2019.com

○ La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 1^{er} février 2016 à 18h30.

13 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DELVAL Gilles relate les difficultés de stationnement constatées sur la place des commerces.

Cuerville, le 14 janvier 2016

Le Secrétaire,

Le Maire,
Président de séance,

Gilles DELVAL

Ernest HARDEL

Garantie au contrat de prêt n° 43289 entre l'Office Public de l'Habitat du Calvados et la Caisse des Dépôts et Consignations

Le Conseil Municipal,

- Vu le rapport établi par
- Vu les articles L.2252.1 et L.2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 2298 du Code Civil,
- Vu le contrat de prêt n° 43289 en annexe signé entre l'OPH Calvados Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

◆Après en avoir délibéré,

- ✓ Décide, à l'unanimité, d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 268 915 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 43289 constitué de 3 lignes de prêts joint en annexe,
- ✓ Dit que la garantie de la ville de Cuverville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- ✓ Dit que la ville de Cuverville, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

- ✓ Dit que la ville de Cuverville s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

GWENOLA - PROLONGATION

BOULANGERIE VENTE ???

VIVECO BAIL ??

SUBVENTION FDS PARLEMENTAIRES ???

Je vous informe qu'une réunion se déroulera le 5 février 2016 à 18 heures à Mondeville pour l'ensemble des Conseillers Municipaux des Communes de Colombelles, Cuverville, Démouville, Giberville, Mondeville et Sannerville.

Lors de cette réunion, Monsieur le Président de Caen la mer, accompagné de Monsieur Vinot Battistoni ainsi que des Maires des villes citées ci-dessus, présentera le projet de communauté urbaine.

L'objectif de cette réunion est avant tout pédagogique : il ne s'agit pas d'une réunion de travail publique technique mais d'une présentation puis d'échanges sur les fondamentaux de la Communauté Urbaine et ses principaux impacts.

Une invitation vous sera adressée prochainement vous confirmant la date et le lieu de cette réunion.

Je vous informe qu'une réunion se déroulera le 5 février 2016 à 18 heures à Mondeville pour l'ensemble des Conseillers Municipaux des Communes de Colombelles, Cuverville, Démouville, Giberville, Mondeville et Sannerville.

Lors de cette réunion, Monsieur le Président de Caen la mer, accompagné de Monsieur Vinot Battistoni ainsi que des Maires des villes citées ci-dessus, présentera le projet de communauté urbaine.

L'objectif de cette réunion est avant tout pédagogique : il ne s'agit pas d'une réunion de travail publique technique mais d'une présentation puis d'échanges sur les fondamentaux de la Communauté Urbaine et ses principaux impacts.

Une invitation vous sera adressée prochainement vous confirmant la date et le lieu de cette réunion.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2015 A 18H30

PRESENTS : MM. HARDEL Ernest - RODON Daniel - AUBERT Catherine - POSÉ Éric

EXCUSE : MM. DESTIGNY Jocelyne - BEAUGAS Michel – THORAVAL Thierry -

ABSENT :

PRESIDENT DE SEANCE : Monsieur HARDEL Ernest

EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE :

POUVOIR DE MADAME DESTIGNY JOCELYNE	A	MADAME AUBERT CATHERINE
POUVOIR DE MONSIEUR BEAUGAS MICHEL	A	MONSIEUR POSE ERIC
POUVOIR DE MONSIEUR THORAVAL THIERRY	A	MADAME MARTIN LAURENCE

DATE DE CONVOCATION : 18 NOVEMBRE 2015

DATE D’AFFICHAGE DES DELIBERATIONS :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler ses observations sur le compte rendu de la séance du 02 novembre 2015.

01 - NOMINATION DES DEUX PISTES CYCLABLES

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur DEMOY Bernard et propose au Conseil Municipal de baptiser :

- la nouvelle piste cyclable : piste cyclable "La Vanière".
- La piste existante : (La Vallée d'Enfer).

DECISION – VOTE :

02 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE ET DU COMITE CONSULTATIF "FETES ET CEREMONIES" DU 4 NOVEMBRE 2015

Organisation du Marché de Noël du 5 décembre 2015.

03 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE "BUDGET ET GESTION" DU 12 NOVEMBRE 2015

a) Tarifs des mercredis loisirs et centre de loisirs

La Commission propose les modifications suivantes :

- Afin de réajuster la grille tarifaire conformément à celle de la CAF : quotient familial tranche 1 de 0 à 620 € (au lieu de 600 €), tranche 2 de 621 € (au lieu de 601 €) à 1 200 €,
- De passer le tarif de la tranche 1 à 10, 54 € afin de conserver la différence de 0,26 € entre les tarifs des trois tranches.
- Inverser les tarifs des aides communales accordées aux cuvervillais pour les tarifs des 1/2 journées sans repas et celles avec repas. Les aides apportées étant plus importantes pour le second que pour le premier. Il nous a semblé plus judicieux de rétablir l'aide la plus forte aux familles dont les enfants prennent leur repas et engageant ainsi une dépense plus importante.

Ces tarifs feront l'objet d'une étude de révision annuelle en mai ou juin prochain pour une application en juillet prochain.

DECISION – VOTE :

- b) Droit de place pour cirques et manèges forains : aucune modification.
- c) Location de la maison des associations pour réunions....et autres groupements de personnes : + 5 € HT de l'heure en raison de charges d'entretien et d'énergie.
- d) Droit de place pour emplacement commerce ambulants : aucune modification.
- e) Location de la maison des associations et/ou de la salle "Philbin-Luxton" pour des activités culturelles et/ou manuelles..... à but lucratif ou non : pas de modification.
- f) Cimetières : de + 8, 45 € à 9, 55 € selon les types de concessions et les cimetières, en raison du coût lié à la charge d'entretien et des investissements réalisés dans les cimetières.
- g) Vacations funéraires : aucune modification.
- h) Photocopies aux public et associations locales : aucune modification.
- i) Location de la salle des fêtes et de la culture : de + 10 € à 48 € selon le type de location. Augmentations proposées en raison des charges liées à l'entretien courant et des besoins d'investissement réguliers pour nous permettre de conserver en état cet équipement. En ce qui concerne les tarifs pour les associations, la Commission propose de reconduire la gratuité offerte pour la première location, pour les locations suivantes, la Commission propose d'aligner les tarifs sur ceux des particuliers cuvervillais tout en gardant l'écart qui existe entre les tarifs à la journée (48 €) et ceux pour les week-ends (140 €).
Pour l'ensemble des tarifs, il n'est pas proposé de modification du montant des cautions.
- j) Bibliothèque Municipale : aucune modification.
- k) Redevance annuelle d'occupation du domaine public : + 0,09 €. Pour ce point, Sylvie LARCHER donne un avis opposé aux autres membres de la Commission.
- l) Bourses d'études : montant des aides portées à l'arrondi.
- m) Répartition des charges de fonctionnement entre les communes (frais de scolarité) : adaptée à l'évolution du prix des services.
- n) Participations communales pour les centres aérés : de + 0,05 € à 0,09 € selon les quotients familiaux.
- o) Repas des Aînés, Galette des Rois et Colis de Noël : aucune modification.
- p) Indemnité accordée pour le gardiennage de l'église Communale : aucune modification.

DECISION – VOTE :

q) La Commission prend connaissance des dépenses d'électricité relatives à l'utilisation des équipements du terrain de sports. Les dépenses pour l'année 2015 s'élèvent à 2 141,01 €. La convention établie entre la Commune et l'Association Sports Loisirs de Cuverville fixe le montant maximum des dépenses prises en charge à 2 134,29 € par an. La commission propose de prendre acte de la dépense mais fait remarquer que nous sommes au plafond de la convention alors que l'association ne dispose plus que de 3 équipes de joueurs. Une demande d'information sera demandée aux dirigeants.

DECISION – VOTE :

- r) Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal sera invité à une réunion d'information portant sur la situation financière de la Commune.

- s) Suite à l'extinction de l'éclairage public sur la Commune proposé par le Conseil Municipal, de 0h00 à 5h00, depuis la mi-juillet 2014, le constat est le suivant :
- En 2014 : la dépense relative à l'éclairage public était de 30 527,49 € (dont 11 622,16 € pour la maintenance et 18 905,33 € pour l'électricité).
 - En 2015, la dépense est de 24 197,55 € (dont 11 978,70 € pour la maintenance et 12 218,85 € pour l'électricité).
 - L'économie réalisée est donc de 6 686,48 €.

04 - TRAVAUX EN REGIE 2015

Monsieur le Maire :

- Explique que les services techniques chargés de l'entretien des bâtiments ont confectionné des jardinières pour le rond-point de la rue des Carrières et réalisé des travaux d'électricité à l'école élémentaire.
- Et afin de valoriser ces travaux effectués en régie, propose au Conseil Municipal d'adopter la délibération correspondante et d'accepter la décision modificative budgétaire n° 2015/03.

DECISION – VOTE :

05 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE ELEMENTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015 ET DU RAPPORT DE CONFINEMENT DU 26 NOVEMBRE 2015

+ Rapport de confinement du 26 novembre 2015.

+ Projet éco-école. M. COMTE et Mme LAMY s'engagent pour cette année scolaire dans le projet éco-école. Le domaine concerné sera la biodiversité animale dans Cuverville. Trois comités de suivi se tiendront durant l'année scolaire. Madame Sylvie LARCHER participe à ces réunions afin de faire le lien entre l'école et la mairie. La première réunion du comité du projet "éco-école" s'est tenue 5 novembre 2015 pour présenter le diagnostic mené par les élèves.

06 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE DU 6 NOVEMBRE 2015

07 - AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU SDCI (2016)

Se référer aux documents transmis.

DECISION – VOTE :

08 - POINT SUR LES PROJETS D'EVOLUTION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAEN LA MER

09 - SYNDICAT D'EAU DE DEMOUILLE-CUVERVILLE - PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2014

Monsieur le Maire

- Présente au Conseil Municipal le rapport annuel de l'exercice 2014 sur l'eau potable du Syndicat d'Eau de Démouville-Cuverville,
- Invite le Conseil Municipal à prendre acte du rapport annuel 2014 du Syndicat d'Eau de Démouville-Cuverville.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur l'eau potable, de l'exercice 2014, du Syndicat d'Eau de Démouville-Cuverville.

DECISION – VOTE :

10 - COMPTE RENDU DU SYNDICAT D'EAU DE DEMOUILLE-CUVERVILLE DU 25 NOVEMBRE 2015

11 - INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT - BAREME 2014 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- ♦ Qu'aux termes du décret n° 83-367 du 2 mai 1983 l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs non logés par les communes est déterminée, dans chaque département, par le Préfet après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale et des conseils municipaux,
- ♦ Qu'après avoir consulté le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale le 26 novembre 2015, Monsieur le Préfet propose de fixer les montants du barème 2014 à l'identique de celui de 2013. Ainsi, le barème pour 2011 serait le suivant :

1. Instituteur célibataire, veuf ou divorcé, sans enfant	2 321.84 euros
2. Instituteur marié, avec ou sans enfant	2 902.30 euros
3. Instituteur célibataire, veuf ou divorcé avec enfant	2 902.30 euros

Les catégories 2 et 3 représentent l'indemnité majorée de 25 % conformément à l'article 4 du décret du 2 mai 1983.

- ♦ Sur demande de Monsieur le Préfet du Calvados, par lettre en date du 2 décembre 2015, invite le Conseil Municipal à indiquer si ces propositions recueillent son agrément.

DECISION – VOTE :

12 – CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL FIXEES POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2016 :

- ❖ Lundi 11 janvier à 18h30
- ❖ Lundi 1^{er} février à 18h30
- ❖ Lundi 07 mars à 18h30
- ❖ Mardi 29 mars à 18h00 (vote du Budget primitif 2016)

13 - DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122.22 ET L.2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il :

- A signé le 4 novembre 2015 avec la Société EDFIDES et Monsieur et Madame MARIE les actes de vente concernant les parcelles du Chemin Rural de Sainte-Honorine.
- A renoncé, au nom de la Commune, au droit de préemption pour :
 - le bien non bâti, cadastré section A n° 216 d'une contenance de 400 m² situé au "Clos du Houx",
 - le bien non bâti, cadastré section AA n° 148 d'une contenance d'environ 304 m² issu de la parcelle de terrain situé 1 rue des Carrières d'une superficie de 1 169 m²,
 - le bien bâti, cadastré section AA n° 9 d'une contenance de 551 m² situé 2 impasse des Vendanges.

14 - POUR INFORMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Il a désigné Monsieur PIMOR Jean-Louis pour participer au Conseil de Développement de Caen la mer. Le CODEV est une instance consultative, de réflexion et de proposition sur les sujets intéressant le périmètre de l'intercommunalité : il est notamment "consulté sur l'élaboration du projet de territoire, (et) sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet".
- La Communauté d'agglomération Caen la mer installera prochainement une signalétique pour la zone d'activité communautaire "La Vanière".
- Par lettre du 22 octobre 2015, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer nous a fait connaître que la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées s'est réunie en séance plénière le 22 octobre 2015 et a émis un avis favorable à notre demande d'agenda d'accessibilité programmée. Notre demande d'agenda d'accessibilité programmée est approuvée.
- Par lettre du 3 novembre 2015, Monsieur le Président du SDEC Énergie du Calvados nous a fait connaître que le bureau syndical a délibéré favorablement sur la proposition de la Commission Travaux pour inscrire, au titre du programme 2016, le projet d'effacement des réseaux rues des Carrières et de la Grosse Tour.
- Il s'avère que le montant des travaux concernant l'éclairage public sur la piste cyclable est inférieur à la prévision faite par le SDEC Énergie permettant de réduire notre participation qui passe de 25 090.53 € à 20 221.42 €.
- L'École de Musique et de Danse du SIVOM des Trois Vallées organise des manifestations à la salle des fêtes et de la culture :
 - Le vendredi 11 décembre 2015 à 19h00 : Auditions des classes de danse Jazz et Classique,
 - Le lundi 14 décembre 2015 à 19h00 : classes de danse Classique et Contemporaine,
 - Le mercredi 27 janvier 2016 à 18h00 : Concert du nouvel an (jardin musical et harmonie junior),
 - Le mardi 31 mai 2016 à 18h30 : Spectacle scolaire "Les fables de la Fontaine" École élémentaire "Pierre Mendès France",
 - Le samedi 4 juin 2016 à 20h00 : Concert rencontre entre les harmonies junior du SIVOM des Trois Vallées et de Verson.
- L'École de Musique et de Danse du SIVOM des Trois Vallées organise une manifestation à l'église :
 - jeudi 16 juin 2016 à 20h00 : Concert de la classe de chant (à confirmer).
- Un jeune homme, fréquentant l'École du Paysage et de l'Horticulture de

SAINT-GABRIEL-BRECY a effectué un stage non rémunéré auprès des services techniques chargés de l'entretien de la voirie et des espaces verts communaux du 2 au 13 novembre 2015 inclus.

- Une jeune femme, fréquentant la Maison Familiale Rurale à LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS effectuera un stage non rémunéré auprès de l'école maternelle du 16 au 29 novembre 2015, du 7 au 20 décembre 2015 et du 11 janvier au 24 janvier 2016 inclus.
- Un jeune homme, fréquentant l'AIFST le Londel à CAEN, a effectué un stage non rémunéré auprès des services techniques chargés de l'entretien de la voirie et des espaces verts communaux du 23 novembre 2015 au 04 décembre 2015 inclus.
- Une jeune femme, fréquentant l'AFPA à CAEN, a effectué un stage non rémunéré pour l'entretien du restaurant scolaire et de l'école élémentaire pour du 23 novembre au 04 décembre 2015 inclus.
- Deux jeunes filles, fréquentant le collège Émile Zola à GIBERVILLE, effectueront un stage non rémunéré auprès des services administratifs du 14 au 18 décembre 2015 inclus.
- Un jeune homme, fréquentant IMPRO de DEMOUVILLE effectuera un stage non rémunéré auprès des services techniques chargés de l'entretien de la voirie et des espaces verts communaux du 11 au 29 janvier 2016 inclus.

15 - QUESTIONS DIVERSES

Point sur les permanences pour le prochain scrutin des élections régionales.

Point sur la présence des conseillers municipaux à l'inauguration de la piste cyclable.

Point sur les volontaires en vue de la distribution des Colis de Noël aux Aînés le 19 décembre 2015.

- o Monsieur le Maire et Monsieur RODON ont rencontré des représentants de la Société Immobilière Basse-Seine et de la Société EDIFIDES au sujet d'un projet immobilier sur deux parcelles au Clos du Houx. Par lettre du 24 novembre 2015, la société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré l'Immobilière Basse Seine, sise 138 boulevard de Strasbourg à 76087 Le Havre Cedex, en vue de la construction de 19 logements au Clos du Houx, nous confirme notre garantie à hauteur de 50 % des PLUS et PLS soit 1 107 655 € pour les PLUS et 49 711 € pour le PLS.

A cet effet, la société nous joint le plan de financement PLUS et PLS ainsi que le plan de financement consolidé.

En contrepartie de cette garantie, elle nous indique qu'elle nous propose 4 logements répartis comme suit :

101	PLUS MAJ	0	2
102	PLUS	0	3
111	PLUS min	1	2
202	PLUS	0	3

Elle nous précise qu'elle déposera dans les prochains jours une demande d'accord de principe auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle nous transmettra le contrat de prêt pour délibération dès son émission

Par lettre du 24 novembre 2015, la société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré l'Immobilière Basse Seine, sise 138 boulevard de Strasbourg à 76087 Le Havre Cedex, en vue de la construction de 19 logements au Clos du Houx, nous confirme notre garantie à hauteur de 50 % des PLUS et PLS soit 1 107 655 € pour les PLUS et 49 711 € pour le PLS.

A cet effet, la société nous joint le plan de financement PLUS et PLS ainsi que le plan de financement consolidé.

En contrepartie de cette garantie, elle nous indique qu'elle nous propose 4 logements répartis comme suit :

101	PLUS MAJ	0	2
102	PLUS	0	3
111	PLUS min	1	2
202	PLUS	0	3

Elle nous précise qu'elle déposera dans les prochains jours une demande d'accord de principe auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle nous transmettra le contrat de prêt pour délibération dès son émission. Elle nous informe par ailleurs qu'elle sollicite également le complément de garantie auprès du Conseil Général.

Madame AIDART Sylvie en arrêt de maladie du 12 au 14 octobre 2015 inclus.

Madame GERALDES Nelly en arrêt de maladie du 13 au 16 octobre 2015 inclus.

Madame Mélanie FERREY en arrêt de maladie du 31 octobre au 15 novembre inclus.

Madame Fabienne PEREZ en arrêt de maladie du 3 au 5 novembre 2015

Madame Chantal AUBERT en arrêt de maladie les 9 et 10 novembre 2015.

Madame Sylvie AIDART en arrêt de maladie du 10 au 13 novembre inclus.

Madame Eliane MAYER en arrêt de maladie du 16 au 25 novembre 2015

Madame Aurélie BOUDONNET an arrêt de maladie professionnel du 17 au 05 décembre inclus

Projet de délibération commune en date du xx xxxxx 2015 portant avis sur le projet de révision du SDCI (2016)

Codev

Le 25 septembre dernier, le Conseil communautaire de Caen la mer a créé un nouveau Conseil de Développement (CODEV) pour l'Agglomération, conformément aux termes de la loi portant Nouvelle Organisation territoriale de la République.

Le CODEV est une instance consultative, de réflexion et de proposition sur les sujets intéressant le périmètre de l'intercommunalité ; il est notamment "*consulté sur l'élaboration du projet de territoire, [et] sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet*".

Conformément au souhait que Monsieur le Président avait exprimé auprès des Maires, d'une représentation des communes membres, la composition de ce CODEV retient notamment le principe d'un citoyen par commune, désigné par le Maire.

Afin de pouvoir envisager la tenue d'une première réunion du CODEV au cours de la seconde quinzaine du mois de novembre, il nous remercie de bien vouloir lui faire part des nom, prénom, coordonnées et qualité de l'habitant de notre commune que nous souhaitons voir siéger dans ce cadre.

En réponse à votre lettre du 20 octobre dernier concernant la création d'un nouveau Conseil de Développement (CODEV) pour l'Agglomération conformément aux termes de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, je vous prie de trouver ci-après le nom de la personne désignée par mes soins pour siéger au sein de ce conseil :

- Monsieur PIMOR Jean-Louis
8 rue des Semeurs - 14840 CUVERVILLE
Retraité
☎ 02.31.72.22.20

07 - BAIL COMMERCIAL ET LOGEMENT D'HABITATION CONSENTI A MADAME COMMENCHAL EMILIE, POUR UNE DUREE DE NEUF ANNEES A COMPTER DU 09 NOVEMBRE 2015

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame COMMENCHAL, Commerçante, refusait depuis la fin d'année 2013 de signer le nouveau bail commercial avec la Commune qui devait prendre effet au 1^{er} décembre 2013. Suite à un entretien de ce jour, l'intéressée accepte de signer le bail proposé.

A cet effet, il est nécessaire d'adopter une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal,

- Vu le projet de bail commercial, d'une durée de neuf années, à consentir à Madame COMMENCHAL Émilie, Commerçante, à compter du 1^{er} décembre 2013 portant sur l'emplacement commercial et professionnel et sur le logement d'habitation situés à CUVERVILLE, 06 place du 13 Juin,
- Vu la proposition de Monsieur le Maire de consentir le bail commercial dans les conditions actuelles,
- Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Travaux de Bâtiments et Permis de Construire" du 13 novembre 2013,
- Considérant que Madame COMMENCHAL s'opposait, jusqu'à ce jour, à la signature du bail devant prendre effet au 1^{er} décembre 2013,

➤ Décide :

- ✓ De consentir le bail commercial à Madame COMMENCHAL Émilie, pour une durée de neuf années à compter du 9 novembre 2015,
- ✓ De maintenir le loyer annuel fixé à un pour cent du chiffre d'affaires toutes taxes comprises de l'année précédente, le loyer étant payable par trimestre et à terme échu,
- ✓ De fixer le loyer mensuel du logement d'habitation à 365.86 € euros et de le réviser au 1^{er} janvier de chaque année suivant la moyenne des quatre indices de la construction connus au 1^{er} janvier de chaque nouvelle année,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à établir et à signer l'acte nécessaire au bail commercial et du logement d'habitation devant intervenir entre Madame COMMENCHAL Émilie et la Commune de Cuverville.

➤ Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n° D.2013/132 du 18 novembre 2013.

DECISION – VOTE :

SYNDICAT D'EAU DE DEMOUILLE-CUVERVILLE - PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2014

Monsieur le Maire et Monsieur RODON Daniel, Adjoint au Maire et Président du Syndicat d'Eau de Démouville-Cuverville,

- Présentent au Conseil Municipal le rapport annuel de l'exercice 2014 sur l'eau potable du Syndicat d'Eau de Démouville-Cuverville,
- Invite le Conseil Municipal à prendre acte du rapport annuel 2014 du Syndicat d'Eau de Démouville-Cuverville.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur RODON Daniel, à l'unanimité prend acte du rapport annuel sur l'eau potable, de l'exercice 2014, du Syndicat d'Eau de Démouville-Cuverville.

Par lettre du 3 novembre 2015, Monsieur le Président du SDEC Énergie du Calvados nous informe que le bureau syndical a délibéré favorablement sur la proposition de la Commission Travaux pour inscrire, au titre du programme 2016, le projet d'effacement des réseaux rues des Carrières et de la Grosse Tour.

**Dossier Ad'AP n° 14 215 15 L 0105 - numéro d'instruction accessibilité : A0268 -
Aménagement de mise en conformité d'un patrimoine communal**

Par lettre du 22 octobre 2015, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, nous informe que la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées s'est réunie en séance plénière le 22 octobre 2015 et a émis un avis favorable à notre demande d'agenda d'accessibilité programmée.

Notre demande d'agenda d'accessibilité programmée est approuvée.

Dans les deux mois suivant l'achèvement des travaux ou des actions de mise en accessibilité, une attestation devra être adressée dans les conditions de l'article D.111-19-46 à l'autorité qui a approuvé l'agenda par pli recommandé avec demande d'avis de réception, ainsi qu'aux commissions pour l'accessibilité concernée et prévues à l'article L.2143-3 du code générale des collectivités territoriales.

Le demandeur dispose d'un délai de six mois pour présenter un nouveau dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public valant également demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (*si rejet*).

- o Par lettre du 22 octobre 2015, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, nous a fait connaître que la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées, réunie en séance plénière le 22 octobre 2015, a émis un avis favorable à notre demande d'agenda d'accessibilité programmée. Dans les deux mois suivant l'achèvement des travaux ou des actions de mise en accessibilité, une attestation devra être adressée dans les conditions de l'article D.111-19-46 à l'autorité qui a approuvé l'agenda par pli recommandé avec demande d'avis de réception, ainsi qu'aux commissions pour l'accessibilité concernée et prévues à l'article L.2143-3 du code générale des collectivités territoriales. Nous disposons d'un délai de six mois pour présenter un nouveau dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public valant également demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (*si rejet*).

- o Par lettre du 3 novembre 2015, Monsieur le Président du SDEC Énergie du Calvados nous a fait connaître que le bureau syndical a délibéré favorablement sur la proposition de la Commission Travaux pour inscrire, au titre du programme 2016, le projet d'effacement des réseaux rues des Carrières et de la Grosse Tour.

**Dossier Ad'AP n° 14 215 15 L 0105 - numéro d'instruction accessibilité : A0268 -
Aménagement de mise en conformité d'un patrimoine communal**

Par lettre du 22 octobre 2015, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, nous informe que la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées s'est réunie en séance plénière le 22 octobre 2015 et a émis un avis favorable à notre demande d'agenda d'accessibilité programmée.

L'agenda d'accessibilité programmée demandé par la Commune de Cuverville est approuvé.

Dans les deux mois suivant l'achèvement des travaux ou des actions de mise en accessibilité, une attestation devra être adressée dans les conditions de l'article D.111-19-46 à l'autorité qui a approuvé l'agenda par pli recommandé avec demande d'avis de réception, ainsi qu'aux commissions pour l'accessibilité concernée et prévues à l'article L.2143-3 du code générale des collectivités territoriales.

Le demandeur dispose d'un délai de six mois pour présenter un nouveau dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public valant également demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (*si rejet*).

Ouest-France du 05/11/2015

Madame Maud ACHABOUB, Présidente de l'Amicale Joie de Vivre, a organisé, le 3 novembre 2015, une assemblée générale extraordinaire afin d'acter sa démission en raison de problèmes de santé qui génèrent beaucoup de fatigue. Madame Jocelyne HUBERT a accepté d'assurer les fonctions de présidente par intérim jusqu'à l'assemblée générale prévue en 2016. Cependant la Présidente sortante restera membre du bureau jusqu'au renouvellement des membres du bureau de l'association.

- o En ce qui concerne les pratiques relatives aux étrennes et remise de calendriers par les agents de collecte des déchets ménagers sur notre commune : les agents de la régie de collecte communautaire ne sont pas autorisés à ce type d'usage. **Il en va de même pour les agents de VEOLIA Propreté qui exécutent la collecte des encombrants sur la commune.** Aussi, les administrés ne peuvent être démarchés par quiconque à ce titre.

Les calendriers de collecte 2016-2017 seront distribués gratuitement comme chaque année, fin février - début mars 2016.